

1 - Généralités

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les Conditions Générales de Vente) ont pour objet de définir les relations entre Alexandra Rançon représentante pour Objectif Media FZO, au titre de General Manager, dont le siège social est situé Dubai Silicon Oasis DDP Building A1 Dubai UAE. Sous le numéro de licence 28778 - Numéro de registre : DSO - FZCO - 26873

Objectif Media FZO propose des services de ventes d'espaces publicitaire dans les magazines et sur les sites web digital et aussi la commercialisation d'évènementielle et la recherche de sponsoring et de Partenaires.

Plus particulièrement, Objectif Media FZO assiste les éditeurs, organisateurs et clients de sites Internet et de Magazines et d'évènements afin qu'ils optimisent la gestion et la commercialisation des espaces publicitaires. Objectif Media FZO, permet aux éditeurs, clients et organisateurs de définir et de mettre en œuvre la stratégie de vente des espaces publicitaires disponibles sur leurs supports ou événements. Les éditeurs, clients et organisateurs déclarent avoir lu, compris et accepté les présentes Conditions Générales de ventes et être juridiquement capables de donner leur consentement. Objectif Media FZO se réserve le droit d'initier toute action en justice si elle estime être victime d'un préjudice quelconque soit la raison d'agissements contraires aux présentes CGV.

2 - Commercialisation

Objectif Media FZO propose à tout éditeur, clients, et organisateurs de vendre pour son compte des espaces publicitaires auprès d'annonceurs, sponsors potentiels ou agences mandataires. En rémunération de ses services, Objectif Media FZO recevra une commission sur le chiffres d'affaires net hors taxes, et après règlement des annonceurs et sur présentation d'une facture rétrocedera le solde à règlement des annonceurs fin de mois soit le 30 du mois, à l'éditeur et /ou organisateurs.

L'éditeur et/ou organisateurs s'engage à n'accepter directement aucune publicité entrant dans le cadre du présent contrat, et à transmettre à Objectif Media FZCO toutes les offres, propositions ou correspondances qui lui parviendraient à ce sujet.

Si l'éditeur et/ou organisateurs est une personne physique, il indiquera ses nom et prénom, renseigner l'adresse du siège social pour une personne morale ou l'adresse de l'éditeur s'il s'agit d'une personne physique, Indiquer s'il y a lieu le numéro de TVA intracommunautaire et le numéro SIRENE, devra être communiqué à Objectif Media FZO. Indiquer les coordonnées de Objectif Media FZO dans les supports - Indiquer que le support (site ou magazine) est conforme aux lois et règlements, aux bonnes mœurs, et qu'il ne contient aucun propos susceptible de porter atteinte à la dignité humaine ou à caractère raciste, xénophobe ou pédophile, Choix de la stratégie publicitaire Sous réserve des mentions qui suivent, la définition de la stratégie publicitaire, Objectif Media FZO est libre de proposer aux annonceurs, partenaires ou agences publicitaires de son choix d'insérer des publicités sur les supports sites ou magazines de l'éditeur et/ou organisateurs ou événements. Par défaut ou faute de précisions données ou de choix effectué par l'éditeur et/ou organisateurs, Objectif Media FZO pourra librement proposer aux annonceurs les zones de parution de leurs publicités sur les supports de l'éditeur et/ou organisateurs, notamment dans tous formats, à savoir sous forme de bannières, pavés, skycraper, vidéo, habillage, native advertizing, text link, boutons, page de publicités, advertorial, concours, stands, Partenaires etc. ainsi que dans tous formats existant et à venir. La relation entre Objectif Media FZO et l'éditeur et/ou organisateurs est exclusive. De même, Objectif Media FZO est libre de gérer la communication à des fins publicitaires de tout autres éditeurs et supports web et magazines et événements.

En souscrivant aux services de Objectif Media FZO, l'Editeur et/ou organisateurs reconnaît accepter expressément, pour toute la durée de la relation commerciale :

- a) Le principe de reversement en rémunération de ses services, le régisseur recevra une commission sur le chiffres d'affaires net hors taxes, et après règlement des annonceurs et sur présentation d'une facture, rétrocedera le solde fin de mois soit le 30 du mois, à l'éditeur, et facture en direct aux annonceurs ou agences mandataire. A défaut elles seront réputées conformes et constitueront la loi des parties. En cas de contestation

dans les quinze jours de l'émission de la facture, l'éditeur et/ou organisateurs soumettra à Objectif Media FZO la facture modifiée qui lui paraît conforme à l'adresse Mail suivant : alexandra@objectif-media.com, Il appartiendra à l'Editeur et/ou organisateurs de s'acquitter de toutes ses obligations fiscales auprès des administrations concernées.

Objectif Media FZO n'est pas tenu responsable des impayés des clients.

3 – Obligations de Objectif Media FZO

Objectif Media FZO s'engage à mettre en œuvre ses meilleurs efforts afin de trouver des annonceurs intéressés par l'achat d'espaces publicitaires sur le site Internet et les magazines et les événements de l'éditeur et/ou organisateurs et des clients. Objectif Media FZO s'engage à relancer les annonceurs concernant les factures en souffrances.

4 – Obligations de l'Editeur et/ou organisateurs

L'éditeur et/ou organisateurs s'engage à ce que le contenu de son site Internet ou de son magazine et événements reste conforme aux lois et règlements, qu'il ne contienne aucun propos susceptible de porter atteinte à la dignité humaine ou à caractère raciste, xénophobe ou pédophile, à ce qu'il ne soit pas contraire aux bonnes mœurs etc. En outre, l'Editeur et/ou organisateurs s'engage à ne pas devenir un site de type communautaire ou peer to peer. L'Editeur et/ou organisateurs déclare qu'il est titulaire de droits de propriété intellectuelle lui permettant de mettre en ligne son site Internet ou son magazine, et qu'il peut librement diffuser tous les contenus, textes et images qui le composent. L'éditeur et/ou organisateurs autorise Objectif Media FZO à l'inscrire auprès de tous ses partenaires publicitaires. D'une manière générale, l'éditeur et/ou organisateurs garantit Objectif Media FZO contre toute mise en cause de sa responsabilité qui résulterait d'une violation par l'Editeur de règles de droit. Objectif Media FZO pourra suspendre ses relations commerciales avec l'Editeur et/ou organisateurs en cas de non-respect ou de violation de l'une des obligations mentionnées ci-dessus, et mettre fin à la relation contractuelle avec l'éditeur et/ou organisateurs. Objectif Media FZO se réserve en outre le droit d'intenter toute action en justice que justifierait la défense de ses intérêts.

5 – Conditions d'accès aux services

Objectif Media FZO n'est tenue qu'à une obligation de moyens en ce qui concerne la continuité de ses services tels que prospecter des annonceurs pour le site ou les magazines de l'éditeur. Objectif Media FZO n'est soumise à aucune obligation de résultat. Du fait de la nature des services proposés, Objectif Media FZO ne peut être considérée comme responsable des dommages directs ou indirects causés par la perte de contrats ou une baisse du chiffre d'affaire etc sans que cela puisse donner lieu à une quelconque indemnisation. Il en est de même en cas d'arrêt définitif de la collaboration commerciale entre Objectif Media FZO et l'éditeur et/ou organisateurs, les annonceurs resteront et partenaires la propriété de la régie Objectif media FZCO pendant la période du contrat signé avec l'annonceur. D'une manière générale, Objectif Media FZO fera ses meilleurs efforts pour assurer une continuité du service proposé.

6- Règlement des litiges

Le tribunal compétent en cas de litige sera le lieu de domicile de l'éditeur et/ou organisateurs ou au choix du demandeur, le lieu d'exécution de la prestation.

Agence Publicitaire Objectif Media FZO

Alexandra Rançon & Lévy Karol

☎ +32 484 10 63 71

☎ +32 484 68 51 15

✉ alexandra@objectif-media.com

✉ levykarol@gmail.com

www.objectif-media.com

